

« Le peuple n'a pas plus de voix consultative dans l'État
que dans l'Église : son rôle est d'obéir et de croire. »

Pierre-Joseph **Proudhon**,
né le 15 janvier 1809 à Besançon,
est décédé le 19 janvier 1965 à Passy.

Face au principe d'autorité, et surtout face
à la manifestation qu'en constitue, au plan social,
l'institution que l'on nomme « gouvernement »,
PROUDHON récusé et condamne définitivement
toute légitimité à cette forme de pouvoir.

Aujourd'hui encore, ce texte de celui qui considérait
que « la propriété, c'est le vol », résonne à nos oreilles
avec un accent tout particulier, celui, peut-être
tout aussi délicieux, de cette autre formule célèbre :
« l'anarchie, c'est l'ordre sans le pouvoir ».
N'hésitons plus à redessiner nos utopies.

François Busier

Consultant en communication

Conception-rédaction / Ingénierie éditoriale / Direction artistique

Contact : 06 09 11 73 75

Site : <http://www.francois-busier.com>

Mail : fr@francois-busier.com

Conception graphique : Fritz BANG / 2008

Pierre-Joseph Proudhon

Du Principe d'autorité

Le Rayon des **H**umanités
(On vous a pourtant prévenu.)

Le Rayon des **H**umanités | VOLUME 5
(On vous a pourtant prévenu.)

Pierre-Joseph Proudhon - Du Principe d'autorité

5

Du
Principe
d'autorité

Pierre-Joseph Proudhon

Du
Principe
d'autorité

Le Rayon des **H**umanités | VOLUME 5
(On vous a pourtant prévenu.)

Extraits de
« Idée générale de la révolution au XIXe siècle »
(1851)

Le préjugé gouvernemental

La forme sous laquelle les premiers hommes ont conçu l'ordre dans la société est la forme patriarcale ou hiérarchique, c'est-à-dire, en principe, l'autorité, en action, le gouvernement. La justice, qui plus tard a été distinguée en distributive et commutative, ne leur est apparue d'abord que sous la première face : un supérieur rendant à des inférieurs ce qui leur revient à chacun.

L'idée gouvernementale naquit donc des mœurs de famille et de l'expérience domestique : aucune protestation ne se produisit alors, le gouvernement paraissant aussi naturel à la société que la subordination entre le père et ses enfants. C'est pourquoi M. de Bonald a pu dire, avec raison, que la famille est l'embryon de l'État, dont elle reproduit les catégories essentielles : le roi dans le père, le ministre dans la mère,

le sujet dans l'enfant. C'est pour cela aussi que les socialistes fraternitaires, qui prennent la famille pour élément de la société, arrivent tous à la dictature, forme la plus exagérée du gouvernement. L'administration de M. Cabet, dans ses États de Nauvoo, en est un bel exemple. Combien de temps encore nous faudra-t-il pour comprendre cette filiation d'idées ? La conception primitive de l'ordre par le gouvernement appartient à tous les peuples : et si, dès l'origine, les efforts qui ont été faits pour organiser, limiter, modifier l'action du pouvoir, l'approprier aux besoins généraux et aux circonstances, démontrent que la négociation était impliquée dans l'affirmation, il est certain qu'aucune hypothèse rivale n'a été émise ; l'esprit est partout resté le même. À mesure que les nations sont sorties de l'état sauvage et barbare, on les a vues immédiatement s'engager dans la voie gouvernementale, parcourir un cercle d'institutions toujours les mêmes, et que tous les historiens et publicistes rangent sous ces catégories, succédanées l'une à l'autre, monarchie, aristocratie, démocratie.

Mais voici qui est plus grave.

Le préjugé gouvernemental pénétrant au plus profond des consciences, frappant la raison de son moule, toute conception autre a été pendant longtemps rendue impossible, et les plus hardis parmi les penseurs en sont

venus à dire que le gouvernement était un fléau sans doute, un châtiment pour l'humanité, mais que c'était un mal nécessaire.

Voilà pourquoi, jusqu'à nos jours, les révolutions les plus émancipatrices, et toutes les effervescences de la liberté, ont abouti constamment à un acte de foi et de soumission au pouvoir ; pourquoi toutes les révolutions n'ont servi qu'à reconstituer la tyrannie : je n'en excepte pas plus la Constitution de 93 que celle de 1848, les deux expressions les plus avancées, cependant, de la démocratie française.

Ce qui a entretenu cette prédisposition mentale et rendu la fascination pendant si longtemps invincible, c'est que, par suite de l'analogie supposée entre la société et la famille, le gouvernement s'est toujours présenté aux esprits comme l'organe naturel de la justice, le protecteur du faible, le conservateur de la paix. Par cette attribution de providence et de haute garantie, le gouvernement s'enracinait dans les coeurs autant que dans les intelligences. Il faisait partie de l'âme universelle ; il était la foi, la superstition intime, invincible des citoyens. Qu'il lui arrivât de faiblir, on disait de lui, comme de la religion et de la propriété : ce n'est pas l'institution qui est mauvaise, c'est l'abus. Ce n'est pas le roi qui est méchant, ce sont ses ministres. « *Ah ! si le roi savait !* »

Ainsi, à la donnée hiérarchique et absolutiste d'une autorité gouvernante, s'ajoutait un idéal parlant à l'âme et conspirant incessamment contre l'instinct d'égalité et d'indépendance : tandis que le peuple, à chaque Révolution, croyait réformer, suivant les inspirations de son coeur, les vices de son gouvernement, il était trahi par ses idées mêmes ; en croyant mettre le pouvoir dans ses intérêts, il l'avait toujours, en réalité, contre soi ; au lieu d'un protecteur, il se donnait un tyran.

L'expérience montre, en effet, que partout et toujours le gouvernement, quelque populaire qu'il ait été à son origine, s'est rangé du côté de la classe la plus éclairée et la plus riche contre la plus pauvre et la plus nombreuse ; qu'après s'être montré quelque temps libéral, il est devenu peu à peu exceptionnel, exclusif ; enfin, qu'au lieu de soutenir la liberté et l'égalité entre tous, il a travaillé obstinément à les détruire, en vertu de son inclination naturelle au privilège.

(...) La négation gouvernementale, qui est au fond de l'utopie de Morelly ; qui jeta une lueur, aussitôt étouffée, à travers les manifestations sinistres des enragés et des hébertistes ; qui serait sortie des doctrines de Babeuf, si Babeuf avait su raisonner et détruire son propre principe : cette grande et décisive négation traversa, incomprise, tout le XVIII^e siècle.

Mais une idée ne peut périr : elle renaît toujours de sa contradictoire. (...) De cette plénitude de l'évolution politique surgira, à la fin, l'hypothèse opposée ; le gouvernement, s'usant tout seul, enfantera, comme son postulé historique, le Socialisme.

Ce fut Saint-Simon qui, le premier, dans un langage timide, et avec une conscience obscure encore, ressaisit la filière :

« L'espèce humaine, écrivait-il dès l'année 1818, a été appelée à vivre d'abord sous le régime gouvernemental et féodal ;

« Elle a été destinée à passer du régime gouvernemental ou militaire sous le régime administratif ou industriel, après avoir fait suffisamment de progrès dans les sciences positives et dans l'industrie ;

« Enfin, elle a été soumise par son organisation à essayer une crise longue et violente, lors de son passage du système militaire au système pacifique.

« L'époque actuelle est une époque de transition :

« La crise de transition a été commencée par la prédication de Luther : depuis cette époque, la direction des esprits a été essentiellement critique et révolutionnaire. »

(...) Tout Saint-Simon est dans ces quelques lignes, écrites du style des prophètes, mais d'une digestion trop rude pour l'époque où elles furent écrites, d'un sens

trop condensé pour les jeunes esprits qui s'attachèrent les premiers au noble novateur.

(...) Qu'a voulu dire Saint-Simon ?

Du moment où, d'une part, la philosophie succède à la foi et remplace l'ancienne notion du gouvernement par celle de contrat ; où, d'un autre côté, à la suite d'une Révolution qui abolit le régime féodal, la société demande à développer, harmoniser ses puissances économiques : de ce moment-là, il devient inévitable que le gouvernement, nié en théorie, se détruise progressivement dans l'application. Et quand Saint-Simon, pour désigner ce nouvel ordre de choses, se conformant au vieux style, emploie le mot de gouvernement accolé à l'épithète d'administratif ou industriel, il est évident que ce mot acquiert sous sa plume une signification métaphorique ou plutôt analogique, qui ne pouvait faire illusion qu'aux profanes. Comment se tromper sur la pensée de Saint-Simon en lisant le passage, plus explicite encore, que je vais citer :

« Si l'on observe la marche que suit l'éducation des individus, on remarque, dans les écoles primaires, l'action de gouverner comme étant la plus forte ; et dans les écoles d'un rang plus élevé, on voit l'action de gouverner les enfants diminuer toujours d'intensité,

tandis que l'enseignement joue un rôle de plus en plus important. Il en a été de même pour l'éducation de la société. L'action militaire, c'est-à-dire féodale (gouvernementale), a dû être la plus forte à son origine ; elle a toujours dû acquérir de l'importance ; et le pouvoir administratif doit nécessairement finir par dominer le pouvoir militaire. »

À ces extraits de Saint-Simon il faudrait joindre sa fameuse Parole, qui tomba, en 1819, comme une hache sur le monde officiel, et pour laquelle l'auteur fut traduit en cour d'assises le 20 février 1820 et acquitté. L'étendue de ce morceau, d'ailleurs trop connu, ne nous permet pas de le rapporter.

La négation de Saint-Simon, comme l'on voit, n'est pas déduite de l'idée de contrat, que Rousseau et ses sectateurs avaient depuis quatre-vingts ans corrompue et déshonorée ; elle découle d'une autre intuition, tout expérimentale et, a posteriori, telle qu'elle pouvait convenir à un observateur des faits. Ce que la théorie du contrat, inspiration de la logique providentielle, aurait dès le temps de Jurieu fait entrevoir dans l'avenir de la société, à savoir la fin des gouvernements, Saint-Simon, paraissant au plus fort de la mêlée parlementaire, le constate, lui, d'après la loi des évolutions de l'humanité. Ainsi, la théorie du droit et la philosophie de l'histoire, comme deux jalons plantés

l'un au-devant de l'autre, conduisaient l'esprit vers une Révolution inconnue : un pas de plus, nous touchons à l'événement.

(...) Le XVIII^e siècle, je crois l'avoir surabondamment établi, s'il n'avait été dérouté par le républicanisme classique, rétrospectif et déclamatoire de Rousseau, serait arrivé, par le développement de l'idée de contrat, c'est-à-dire par la voie juridique, à la négation du gouvernement.

Cette négation, Saint-Simon l'a déduite de l'observation historique et de l'éducation de l'humanité.

Je l'ai conclue à mon tour, s'il m'est permis de me citer en ce moment où je représente seul la donnée révolutionnaire, de l'analyse des fonctions économiques et de la théorie du crédit et de l'échange. Je n'ai pas besoin, je le pense, pour établir cette tierce aperception, de rappeler les divers ouvrages et articles où elle se trouve consignée : ils ont, depuis trois ans, obtenu assez d'éclat.

Ainsi l'Idée, semence incorruptible, passe à travers les âges, illuminant de temps à autre l'homme dont la volonté est bonne, jusqu'au jour où une intelligence que rien n'intimide, la recueille, la couve, puis la lance comme un météore sur les masses électrisées.

L'idée de contrat, sortie de la Réforme en opposition à celle de gouvernement, a traversé le XVII^e et le XVIII^e siècle, sans qu'aucun publiciste la relevât, sans qu'un seul révolutionnaire l'aperçût. Tout ce qu'il y eut de plus illustre dans l'Église, la philosophie, la politique, s'entendit au contraire pour la combattre. Rousseau, Sieyès, Robespierre, Guizot, toute cette école de parlementaires, ont été les porte-drapeau de la réaction. Un homme, bien tard averti par la dégradation du principe directeur, remet en lumière l'idée jeune et féconde : malheureusement le côté réaliste de sa doctrine trompe ses propres disciples ; ils ne voient pas que le producteur est la négation du gouvernant, que l'organisation est incompatible avec l'autorité ; et pendant trente ans encore on perd de vue la formule.

(...) L'idée anarchique est à peine implantée dans le sol populaire, qu'il se trouve aussitôt de soi-disant conservateurs pour l'arroser de leurs calomnies, l'engraisser de leurs violences, la chauffer sous les vitraux de leur haine, lui prêter l'appui de leurs stupides réactions. Elle a levé aujourd'hui, grâce à eux, l'idée antigouvernementale, l'idée du travail, l'idée du contrat ; elle croit, elle monte, elle saisit de ses vrilles les sociétés ouvrières ; et bientôt, comme la petite graine de l'Évangile, elle formera un arbre immense, qui de ses rameaux couvrira toute la terre.

La souveraineté de la raison ayant été substituée à celle de la révélation ;

La notion de contrat succédant à celle de gouvernement ;

L'évolution historique conduisant fatalement l'humanité à une pratique nouvelle ;

La critique économique constatant déjà que sous ce nouveau régime l'institution politique doit se perdre dans l'organisme industriel :

Concluons sans crainte que la formule révolutionnaire ne peut plus être ni législation directe, ni gouvernement direct, ni gouvernement simplifié, elle est : plus de gouvernement.

Ni monarchie, ni aristocratie, ni même démocratie, en tant que ce troisième terme impliquerait un gouvernement quelconque, agissant au nom du peuple, et se disant peuple. Point d'autorité, point de gouvernement, même populaire : la Révolution est là.

Du pouvoir absolu à l'anarchie

(...) Toute l'idée s'établit ou se réfute en une suite de termes qui en sont comme l'organisme, et dont le dernier démontre irrévocablement sa vérité ou son erreur. Si l'évolution, au lieu de se faire simplement dans l'esprit, par les théories, s'effectue en même temps dans les institutions et les actes, elle constitue l'histoire. C'est le cas qui se présente pour le principe d'autorité ou de gouvernement.

Le premier terme sous lequel se manifeste ce principe est le pouvoir absolu. C'est la formule la plus pure, la plus rationnelle, la plus énergique, la plus franche et, à tout prendre, la moins immorale et la moins pénible, de gouvernement.

Mais l'absolutisme, dans son expression naïve, est odieux à la raison et à la liberté ; la conscience des

peuples s'est de tout temps soulevée contre lui ; à la suite de la conscience, la révolte a fait entendre sa protestation. Le principe a donc été forcé de reculer : il a reculé pas à pas, par une suite de concessions, toutes plus insuffisantes les unes que les autres, et dont la dernière, la démocratie pure ou le gouvernement direct, aboutit à l'impossible et à l'absurde. Le premier terme de la série étant donc l'absolutisme, le terme final, fatidique, est l'anarchie, entendue dans tous les sens. Nous allons passer en revue, les uns après les autres, les principaux termes de cette grande évolution.

L'humanité demande à ses maîtres : « Pourquoi prétendez-vous régner sur moi et me gouverner ? » Ils répondent : « Parce que la société ne peut se passer d'ordre ; parce qu'il faut dans une société des hommes qui obéissent et qui travaillent, pendant que les autres commandent et dirigent ; parce que les facultés individuelles étant inégales, les intérêts opposés, les passions antagonistes, le bien particulier de chacun opposé au bien de tous, il faut une autorité qui assigne la limite des droits et des devoirs, un arbitre qui tranche les conflits, une force publique qui fasse exécuter les jugements du souverain. Or, le pouvoir, l'État, est précisément cette autorité discrétionnaire, cet arbitre qui rend à chacun ce qui lui appartient, cette force qui assure et fait respecter la paix. Le gouvernement, en

deux mots, est le principe et la garantie de l'ordre social : c'est ce que déclarent à la fois le sens commun et la nature. »

À toutes les époques, dans la bouche de tous les pouvoirs vous la retrouvez identique, invariable, dans les livres des économistes malthusiens, dans les journaux de la réaction et dans les professions de foi des républicains. Il n'y a de différence, entre eux tous, que par la mesure des concessions qu'ils prétendent faire à la liberté sur le principe : concessions illusoire, qui ajoutent aux formes de gouvernement dites tempérées, constitutionnelles, démocratiques, etc., un assaisonnement d'hypocrisie dont la saveur ne les rend que plus méprisables.

Ainsi le gouvernement, dans la simplicité de sa nature, se présente comme la condition absolue, nécessaire, sine qua non, de l'ordre. C'est pour cela qu'il aspire toujours, et sous tous les masques, à l'absolutisme : en effet, d'après le principe, plus le gouvernement est fort, plus l'ordre approche de la perfection. Ces deux notions, le gouvernement et l'ordre, seraient donc l'une à l'autre dans le rapport de la cause à l'effet : la cause serait le gouvernement, l'effet serait l'ordre. C'est bien aussi comme cela que les sociétés primitives ont raisonné.

(...) Mais ce raisonnement n'en est pas moins faux, et la conclusion de plein droit inadmissible, attendu que, d'après la classification logique des idées, le rapport de gouvernement à ordre n'est point du tout, comme le prétendent les chefs d'État, celui de cause à effet, c'est celui du particulier au général. L'ordre, voilà le genre ; le gouvernement, voilà l'espèce. En d'autres termes, il y a plusieurs manières de concevoir l'ordre : qui nous prouve que l'ordre dans la société soit celui qu'il plaît à ses maîtres de lui assigner ?

On allègue, d'un côté, l'inégalité naturelle des facultés, d'où l'on induit celle des conditions ; de l'autre, l'impossibilité de ramener à l'unité la divergence des intérêts et d'accorder les sentiments.

Mais, dans cet antagonisme, on ne saurait voir tout au plus qu'une question à résoudre, non un prétexte à la tyrannie. L'inégalité des facultés ? la divergence des intérêts ? Eh ! souverains à couronne, à faisceaux et à écharpes. Voilà précisément ce que nous appelons le problème social : et vous croyez en venir à bout par le bâton et la baïonnette ? Saint-Simon avait bien raison de faire synonymes ces deux mots, gouvernemental et militaire. Le gouvernement faisant l'ordre dans la société, c'est Alexandre coupant avec son sabre le nœud gordien.

Qui donc, pasteurs des peuples, vous autorise à penser que le problème de la contradiction des intérêts et de l'inégalité des facultés ne peut être résolu ? que la distinction des classes en découle nécessairement ? et que, pour maintenir cette distinction, naturelle et providentielle, la force est nécessaire, légitime ? J'affirme, au contraire, et tous ceux que le monde appelle utopistes, parce qu'ils repoussent votre tyrannie, affirment avec moi que cette solution peut être trouvée. Quelques-uns ont cru la découvrir dans la communauté, d'autres dans l'association, d'autres encore dans la série industrielle. Je dis pour ma part qu'elle est dans l'organisation des forces économiques, sous la loi suprême du contrat. Qui vous dit qu'aucune de ces hypothèses n'est vraie ?

À votre théorie gouvernementale, qui n'a pour cause que votre ignorance, pour principe qu'un sophisme, pour moyen que la force, pour but que l'exploitation de l'humanité, le progrès du travail, des idées, vous oppose par ma bouche cette théorie libérale : trouver une forme de transaction qui, ramenant à l'unité la divergence des intérêts, identifiant le bien particulier et le bien général, effaçant l'inégalité de nature par celle de l'éducation, résolve toutes les contradictions politiques et économiques : où chaque individu soit également et synonymiquement producteur et consommateur, citoyen et prince, administrateur et administré ; où sa

liberté augmente toujours, sans qu'il ait besoin d'en aliéner jamais rien ; où son bien-être s'accroisse indéfiniment, sans qu'il puisse éprouver, du fait de la société ou de ses concitoyens, aucun préjudice, ni dans sa propriété, ni dans son travail, ni dans son revenu, ni dans ses rapports d'intérêts, d'opinion ou d'affection avec ses semblables.

Quoi ! ces conditions vous semblent impossibles à réaliser ? le contrat social, quand vous considérez l'effrayante multitude des rapports qu'il doit régler, vous paraît ce que l'on peut imaginer de plus inextricable, quelque chose comme la quadrature du cercle et le mouvement perpétuel. C'est pour cela que, de guerre lasse, vous vous rejetez dans l'absolutisme, dans la force.

Considérez cependant que si le contrat social peut être résolu entre deux producteurs - et qui doute que, réduit à ces termes simples, il ne puisse recevoir de solution ? -, il peut être résolu également entre des millions, puisqu'il s'agit toujours du même engagement, et que le nombre des signatures, en le rendant de plus en plus efficace, n'y ajoute pas un article. Votre raison d'impuissance ne subsiste donc pas : elle est ridicule et vous rend inexcusables.

En tout cas, hommes de pouvoir, voici ce que vous dit le producteur, le prolétaire, l'esclave, celui que vous aspirez à faire travailler pour vous : Je ne demande le bien ni la brasse de personne, et ne suis pas disposé à souffrir que le fruit de mon labeur devienne la proie d'un autre. Je veux aussi l'ordre, autant et plus que ceux qui le troublent par leur prétendu gouvernement ; mais je le veux comme un effet de ma volonté, une condition de mon travail et une foi de ma raison. Je ne le subirai jamais venant d'une volonté étrangère et m'imposant pour conditions préalables la servitude et le sacrifice.

Des lois

Sous l'impatience des peuples et l'imminence de la révolte, le gouvernement a dû céder ; il a promis des institutions et des lois ; il a déclaré que son plus fervent désir était que chacun pût jouir du fruit de son travail à l'ombre de sa vigne et de son figuier. C'était une nécessité de sa position. Dès lors, en effet, qu'il se présentait comme juge du droit, arbitre souverain des destinées, il ne pouvait prétendre mener les hommes suivant son bon plaisir. Roi, président, directoire, comité, assemblée populaire, n'importe, il faut au pouvoir des règles de conduite : sans cela, comment parviendra-t-il à établir parmi ses sujets une discipline ? Comment les citoyens se conformeront-ils à l'ordre, si l'ordre ne leur est pas notifié ; si, à peine notifié, il est révoqué, s'il change d'un jour à l'autre, et d'heure à heure ?

Donc le gouvernement devra faire des lois, c'est-à-dire s'imposer à lui-même des limites : car tout ce qui est règle pour le citoyen devient limite pour le prince. Il fera autant de lois qu'il rencontrera d'intérêts : et puisque les intérêts sont innombrables, que les rapports naissant les uns des autres se multiplient à l'infini, que l'antagonisme est sans fin, la législation devra fonctionner sans relâche. Les lois, les décrets, les édits, les ordonnances, les arrêtés tomberont comme grêle sur le pauvre peuple. Au bout de quelque temps, le sol politique sera couvert d'une couche de papier, que les géologues n'auront plus qu'à enregistrer, sous le nom de formation « papysacée », dans les révolutions du globe. La Convention, en trois ans, un mois et quatre jours, rendit onze mille six cents lois et décrets ; la Constituante et la Législative n'avaient guère moins produit ; l'Empire et les gouvernements postérieurs ont travaillé de même. Actuellement, le Bulletin des Lois en contient, dit-on, plus de cinquante mille ; si nos représentants faisaient leur devoir, ce chiffre énorme serait bientôt doublé. Croyez-vous que le peuple, et le Gouvernement lui-même, conserve sa raison dans ce dédale ?

Certes, nous voici loin déjà de l'institution primitive. Le gouvernement remplit, dit-on, dans la société, le rôle de père : or, quel père s'avisa jamais de faire un pacte avec sa famille ? d'octroyer une charte à ses

enfants ? de faire une balance des pouvoirs entre lui et leur mère ? Le chef de famille est inspiré, dans son gouvernement, par son cœur ; il ne prend pas le bien de ses enfants, il les nourrit de son propre travail : guidé par son amour, il ne prend conseil que de l'intérêt des siens et des circonstances ; sa loi, c'est sa volonté, et tous, la mère et les enfants, y ont confiance. Le petit État serait perdu, si l'action paternelle rencontrait la moindre opposition, si elle était limitée dans ses prérogatives et déterminée à l'avance dans ses effets. Eh quoi ! serait-il vrai que le gouvernement n'est pas un père pour le peuple, puisqu'il se soumet à des règlements, qu'il transige avec ses sujets et se fait le premier esclave d'une raison qui, divine ou populaire, n'est pas la sienne ?

S'il en était ainsi, je ne vois pas pourquoi je me soumettrais moi-même à la loi. Qui est-ce qui m'en garantit la justice, la sincérité ? D'où me vient-elle ? Qui l'a faite ? Rousseau enseigne en propres termes que, dans un gouvernement véritablement démocratique et libre, le citoyen, en obéissant à la loi, n'obéit qu'à sa propre volonté. Or, la loi a été faite sans ma participation, malgré mon dissentiment absolu, malgré le préjudice qu'elle me fait souffrir. L'État ne traite point avec moi ; il n'échange rien, il me rançonne. Où donc est le lien, lien de conscience, lien de raison, lien de passion ou d'intérêt, qui m'oblige ?

Mais que dis-je ? des lois à qui pense par soi-même et ne doit répondre que de ses propres actes, des lois à qui veut être libre et se sent fait pour le devenir ? Je suis prêt à traiter, mais je ne veux pas de lois ; je n'en reconnais aucune ; je proteste contre tout ordre qu'il plaira à un pouvoir de prétendue nécessité d'imposer à mon libre arbitre. Des lois ! On sait ce qu'elles sont et ce qu'elles valent. Toiles d'araignée pour les puissants et les riches, chaînes qu'aucun acier ne saurait rompre pour les petits et les pauvres, filets de pêche entre les mains du gouvernement.

Vous dites qu'on fera peu de lois, qu'on les fera simples, qu'on les fera bonnes. C'est encore une concession. Le gouvernement est bien coupable, s'il avoue ainsi ses torts !

Des lois en petit nombre, des lois excellentes ? Mais c'est impossible. Le gouvernement ne doit-il pas régler tous les intérêts, juger toutes les contestations ? Or, les intérêts sont, par la nature de la société, innombrables, les rapports variables et mobiles à l'infini : comment est-il possible qu'il ne se fasse que peu de lois ? Comment seraient-elles simples ? Comment la meilleure loi ne serait-elle pas bientôt détestable ?

On parle de simplification. Mais si l'on peut simplifier en un point, on peut simplifier en tous ; au lieu d'un

million de lois, une seule suffit. Quelle sera cette loi ? Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse ; faites à autrui comme vous désirez qu'il vous soit fait. Voilà la loi et les prophètes. Mais il est évident que ce n'est plus une loi ; c'est la formule élémentaire de la justice, la règle de toutes les transactions. La simplification législative nous ramène donc à l'idée de contrat, conséquemment à la négation de l'autorité. En effet, si la loi est unique, si elle résout toutes les antinomies de la société, si elle est consentie et votée par tout le monde, elle est adéquate au contrat social. En la promulguant, vous proclamez la fin du gouvernement. Qui vous empêche de la donner tout de suite, cette simplification ?

Le système représentatif

(...) Il n'y a pas deux espèces de gouvernement, comme il n'y a pas deux espèces de religion. Le gouvernement est de droit divin ou il n'est pas ; de même que la religion est du ciel ou n'est rien. Gouvernement démocratique et religion naturelle sont deux contradictions, à moins qu'on ne préfère y voir deux mystifications. Le peuple n'a pas plus de voix consultative dans l'État que dans l'Église : son rôle est d'obéir et de croire.

Aussi, comme les principes ne peuvent faillir, que les hommes seuls ont le privilège de l'inconséquence, le gouvernement, dans Rousseau, ainsi que dans la Constitution de 91 et toutes celles qui ont suivi, n'est-il toujours, en dépit du procédé électoral, qu'un gouvernement de droit divin, une autorité mystique et

surnaturelle qui s'impose à la liberté et à la conscience, tout en ayant l'air de réclamer leur adhésion.

Suivez cette série :

Dans la famille, où l'autorité est intime au cœur de l'homme, le gouvernement se pose par la génération ;

Dans les mœurs sauvages et barbares, il se pose par le patriarcat, ce qui rentre dans la catégorie précédente, ou par la force ;

Dans les mœurs sacerdotales, il se pose par la foi ;

Dans les mœurs aristocratiques, il se pose par la primogéniture, ou la caste ;

Dans le système de Rousseau, devenu le nôtre, il se pose soit par le sort, soit par le nombre.

La génération, la force, la loi, la primogéniture, le sort, le nombre, toutes choses également inintelligibles et impénétrables, sur lesquelles il n'y a point à raisonner, mais à se soumettre : tels sont, je ne dirai pas les principes - l'autorité comme la liberté ne reconnaît qu'elle-même pour principe -, mais les modes différents par lesquels s'effectue, dans les sociétés humaines, l'investiture du pouvoir. À un principe primitif,

supérieur, antérieur, indiscutable, l'instinct populaire a cherché de tout temps une expression qui fût également primitive, supérieure, antérieure et indiscutable. En ce qui concerne la production du pouvoir, la force, la loi, l'hérédité ou le nombre sont la forme variable que revêt cette ordalie ; ce sont des jugements de Dieu.

Est-ce donc que le nombre offre à votre esprit quelque chose de plus rationnel, de plus authentique, de plus moral, que la foi ou la force ? Est-ce que le scrutin vous paraît plus sûr que la tradition ou l'hérédité ? Rousseau déclame contre le droit du plus fort, comme si la force, plutôt que le nombre, constituait l'usurpation. Mais qu'est-ce donc que le nombre ? que prouve-t-il ? que vaut-il ? quel rapport entre l'opinion plus ou moins unanime et sincère des votants, et cette chose qui domine toute opinion, tout vote, la vérité, le droit ?

Quoi ! il s'agit de tout ce qui m'est le plus cher, de ma liberté, de mon travail, de la subsistance de ma femme et de mes enfants : et lorsque je compte poser avec vous des articles, vous renvoyez tout à un congrès formé selon le caprice du sort ? Quand je me présente pour contracter, vous me dites qu'il faut élire des arbitres, lesquels, sans me connaître, sans m'entendre, prononceront mon absolution ou ma condamnation ? Quel rapport, je vous prie, entre ce congrès et moi ?

Quelle garantie peut-il m'offrir ? pourquoi ferais-je à son autorité ce sacrifice énorme, irréparable, d'accepter ce qu'il lui aura plu de résoudre comme étant l'expression de ma volonté, la juste mesure de mes droits ? Et quand ce congrès, après les débats auxquels je n'entends rien, s'en vient m'imposer sa décision comme loi, me tendre cette loi à la pointe d'une baïonnette, je demande, s'il est vrai que je fasse partie du souverain, ce que devient ma dignité, si je dois me considérer comme stipulant, où est le contrat ?

Les députés, prétend-on, seront les hommes les plus capables, les plus probes, les plus indépendants du pays ; choisis comme tels par une élite de citoyens les plus intéressés à l'ordre, à la liberté, au bien-être des travailleurs et au progrès. Initiative sagement conçue, qui répond de la bonté des candidats !

Mais pourquoi donc les honorables bourgeois composant la classe moyenne s'entendraient-ils mieux que moi-même sur mes vrais intérêts ? Il s'agit de mon travail, observez donc, de l'échange de mon travail, la chose qui, après l'amour, souffre le moins d'autorité. (...)

(...) Et vous allez livrer mon travail, mon amour, par procuration, sans mon consentement !

Qui me dit que vos procureurs n'useront pas de leur privilège pour se faire du pouvoir un instrument d'exploitation ? Qui me garantit que leur petit nombre ne les livrera pas, pieds, mains et conscience liés, à la corruption ! Et s'ils ne veulent se laisser corrompre, s'ils ne parviennent à faire entendre raison à l'autorité, qui m'assure que l'autorité voudra se soumettre ?

Du suffrage universel

(...) La solution est trouvée, s'écrient les intrépides. Que tous les citoyens prennent part au vote : il n'y aura puissance qui leur résiste, ni séduction qui les corrompe. C'est ce que pensèrent, le lendemain de Février, les fondateurs de la République.

Quelques-uns ajoutent : que le mandat soit impératif, le représentant perpétuellement révocable ; et l'intégrité de la loi sera garantie, la fidélité du législateur assurée. Nous entrons dans le gâchis.

Je ne crois nullement, et pour cause, à cette intuition divinatoire de la multitude, qui lui ferait discerner, du premier coup, le mérite et l'honorabilité des candidats. Les exemples abondent de personnages élus par acclamation, et qui, sur le pavois où ils s'offraient aux regards du peuple enivré, préparaient déjà la trame de

leurs trahisons. À peine si, sur dix coquins, le peuple, dans ses comices, rencontre un honnête homme...

Mais que me font, encore une fois, toutes ces élections ? Qu'ai-je besoin de mandataires, pas plus que de représentants ? Et puisqu'il faut que je précise ma volonté, ne puis-je l'exprimer sans le secours de personne ? M'en coûtera-t-il davantage, et ne suis-je pas encore plus sûr de moi que de mon avocat ?

On me dit qu'il faut en finir ; qu'il est impossible que je m'occupe de tant d'intérêts divers ; qu'après tout un conseil d'arbitres, dont les membres auront été nommés par toutes les voix du peuple, promet une approximation de la vérité et du droit, bien supérieure à la justice d'un monarque irresponsable, représenté par des ministres insolents et des magistrats que leur inamovibilité tient, comme le prince, hors de sa sphère.

D'abord, je ne vois point la nécessité d'en finir à ce prix : je ne vois pas surtout que l'on en finisse. L'élection ni le vote, même unanimes, ne résolvent rien. Depuis soixante ans que nous les pratiquons à tous les degrés l'un et l'autre, qu'avons-nous fini ? Qu'avons-nous seulement défini ? Quelle lumière le peuple a-t-il obtenue de ses assemblées ? Quelles garanties a-t-il conquises ? Quand on lui ferait réitérer,

dix fois l'an, son mandat, renouveler tous les mois ses officiers municipaux et ses juges, cela ajouterait-il un centime à son revenu ? En serait-il plus sûr, chaque soir en se couchant, d'avoir le lendemain de quoi manger, de quoi nourrir ses enfants ? Pourrait-il seulement répondre qu'on ne viendra pas l'arrêter, le traîner en prison ?

Je comprends que sur des questions qui ne sont pas susceptibles d'une solution régulière, pour des intérêts médiocres, des incidents sans importance, on se soumette à une décision arbitrale. De semblables transactions ont cela de moral, de consolant, qu'elles attestent dans les âmes quelque chose de supérieur même à la justice, le sentiment fraternel. Mais sur des principes, sur l'essence même des droits, sur la direction à imprimer à la société ; mais sur l'organisation des forces industrielles ; mais sur mon travail, ma subsistance, ma vie ; mais sur cette hypothèse même du gouvernement que nous agitions, je repousse toute autorité présomptive, toute solution indirecte ; je ne reconnais point de conclave : je veux traiter directement, individuellement, pour moi-même ; le suffrage universel est à mes yeux une vraie loterie.

Gouvernement et peuple

(...) Je passe tout de suite à l'hypothèse finale. C'est celle où le peuple, revenant au pouvoir absolu, et se prenant lui-même, dans son intégralité, pour despote, se traiterait en conséquence : où par conséquent il cumulerait, comme cela est juste, toutes les attributions, réunirait en sa personne tous les pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire et autres, s'il en existe ; où il ferait toutes les lois, rendrait tous les décrets, ordonnances, arrêtés, arrêts, jugements ; expédierait tous les ordres, prendrait en lui-même tous ses agents et fonctionnaires, du haut de la hiérarchie jusqu'en bas ; leur transmettrait directement et sans intermédiaire ses volontés ; en surveillerait et en assurerait l'exécution, imposant à tous une responsabilité proportionnelle ; s'adjugerait toutes les dotations, listes civiles, pensions, encouragements ; jouirait enfin, roi de fait et de droit,

de tous les honneurs et bénéfices de la souveraineté, pouvoir, argent, plaisir, repos, etc.

(...) Malheureusement ce système, irréprochable, j'ose le dire, dans son ensemble et ses détails, rencontre dans la pratique une difficulté insurmontable.

C'est que le gouvernement suppose un corrélatif, et que si le peuple tout entier, à titre de souverain, passe gouvernement, on cherche en vain où seront les gouvernés. Le but du gouvernement est, on se le rappelle, non pas de ramener à l'unité la divergence des intérêts - à cet égard il se reconnaît d'une parfaite incompétence -, mais de maintenir l'ordre dans la société malgré le conflit des intérêts. En d'autres termes, le but du gouvernement est de suppléer au défaut de l'ordre économique et de l'harmonie industrielle. Si donc le peuple, dans l'intérêt de sa liberté et de sa souveraineté, se charge du gouvernement, il ne peut plus s'occuper de la production, puisque, par la nature des choses, production et gouvernement sont deux fonctions incompatibles, et que vouloir les cumuler, ce serait introduire la division partout. Donc, encore une fois, où seront les producteurs ? où les gouvernés ? où les administrés ? où les jugés ? où les exécutifs ?

(...) Il faut arriver à l'hypothèse extrême, celle où le peuple entre en masse dans le gouvernement, remplit tout les pouvoirs, et toujours délibérant, votant, exécutant, comme dans une insurrection, toujours unanime, n'a plus au-dessus de lui ni président, ni représentants, ni commissaires, ni pays légal, ni majorité, en un mot, est seul législateur dans sa collectivité et seul fonctionnaire.

Mais si le peuple, ainsi organisé dans le pouvoir, n'a effectivement plus rien au-dessus de lui, je demande ce qu'il a au-dessous ? en d'autres termes, où est le corrélatif du gouvernement ? où sont les laboureurs, les industriels, les commerçants, les soldats ? où sont les travailleurs et les citoyens ?

Dira-t-on que le peuple est toutes ces choses à la fois, qu'il produit et légifère en même temps, que travail et gouvernement sont en lui indivis ? C'est impossible, puisque d'un côté le gouvernement ayant pour raison d'être la divergence des intérêts, d'autre part aucune solution d'autorité ou de majorité ne pouvant être admise, le peuple seul dans son unanimité ayant qualité pour faire passer les lois, conséquemment le débat législatif s'allongeant avec le nombre des législateurs, les affaires d'État croissant en raison directe de la multitude des hommes d'État, il n'y a plus lieu ni loisir aux citoyens de vaquer à leurs occupations

industrielles ; ce n'est pas trop de toutes leurs journées pour expédier la besogne du gouvernement. Pas de milieu : ou travailler ou régner.

(...) C'est ainsi, du reste, que les choses se passaient à Athènes, où pendant plusieurs siècles, à l'exception de quelques intervalles de tyrannie, le peuple tout entier fut sur la place publique, discutant du matin au soir. Mais les vingt mille citoyens d'Athènes qui constituaient le souverain avaient quatre cent mille esclaves travaillant pour eux, tandis que le peuple français n'a personne pour le servir et mille fois plus d'affaires à expédier que les Athéniens. Je répète ma question : sur quoi le peuple, devenu législateur et prince, légifèrera-t-il ? pour quels intérêts ? dans quel but ? Et pendant qu'il gouvernera, qui le nourrira ? (...) Le peuple en masse passant à l'État, l'État n'a plus la moindre raison d'être, puisqu'il ne reste plus de peuple : l'équation du gouvernement donne pour résultat zéro.

Plus d'autorité

L'idée capitale, décisive, de cette Révolution, n'est-elle pas, en effet : plus d'autorité, ni dans l'Église, ni dans l'État, ni dans la terre, ni dans l'argent ?

Or, plus d'autorité, cela veut dire ce qu'on n'a jamais vu, ce qu'on n'a jamais compris, accord de l'intérêt de chacun avec l'intérêt de tous, identité de la souveraineté collective et de la souveraineté individuelle.

Plus d'autorité ! c'est-à-dire dettes payées, servitudes abolies, hypothèques levées, fermages remboursés, dépenses du culte, de la Justice et de l'État supprimées ; crédit gratuit, échange égal, association libre, valeur réglée ; éducation, travail, propriété, domicile, bon marché, garantis ; plus d'antagonisme, plus de guerre, plus de centralisation, plus de gouvernements, plus de sacerdoces. N'est-ce pas la société sortie de sa sphère,

marchant dans une position renversée, sens dessus dessous ?

Plus d'autorité ! c'est-à-dire encore le contrat libre à la place de la loi absolutiste ; la transaction volontaire au lieu de l'arbitrage de l'État ; la justice équitable et réciproque, au lieu de la justice souveraine et distributive ; la morale rationnelle, au lieu de la morale révélée ; l'équilibre des forces substitué à l'équilibre des pouvoirs : l'unité économique à la place de la centralisation politique. Encore une fois, n'est-ce point là ce que j'oserai appeler une conversion complète, un tour sur soi-même, une révolution ?

Quelle distance sépare ces deux régimes, on peut en juger par la différence de leurs styles.

L'un des moments les plus solennels, dans l'évolution du principe d'autorité, est celui de la promulgation du Décalogue. La voix de l'ange commande au peuple, prosterné au pied du Sinäï :

Tu adoreras l'Éternel, lui dit-il, et rien que l'Éternel ;
Tu ne jugeras que par lui ;
Tu chômeras ses fêtes, et tu lui paieras la dîme ;
Tu honoreras ton père et ta mère ;
Tu ne tueras pas ;
Tu ne voleras point ;
Tu ne forniqueras pas ;

Tu ne commettras point de faux ;
Tu ne seras point envieux et calomniateur ;

Car l'Éternel l'ordonne, et c'est l'Éternel qui t'a fait ce que tu es. L'Éternel seul est souverain, seul sage, seul digne ; l'Éternel punit et récompense, l'Éternel peut te rendre heureux et malheureux.

Toutes les législations ont adopté ce style, toutes, parlant à l'homme, emploient la formule souveraine. L'hébreu commande au futur, le latin à l'impératif, le grec à l'infinitif. Les modernes ne font pas autrement : (...) quelle que soit la loi, de quelque bouche qu'elle parte, elle est sacrée, dès lors qu'elle a été prononcée par cette trompette fatidique, qui chez nous est la majorité.

« Tu ne te rassembleras pas ;
« Tu n'imprimeras pas ;
« Tu ne liras pas ;
« Tu respecteras tes représentants et tes fonctionnaires, que le sort du scrutin ou le bon plaisir de l'État t'aura donnés ;
« Tu obéiras aux lois que leur sagesse t'aura faites ;
« Tu payeras fidèlement le budget ;
« Et tu aimeras le gouvernement, ton seigneur et ton dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ton intelligence : parce que le gouvernement sait mieux que toi ce que tu es, ce que tu vaux, ce qui te convient,

et qu'il a le pouvoir de châtier ceux qui désobéissent à ses commandements, comme de récompenser jusqu'à la quatrième génération ceux qui lui sont agréables. »

Ô personnalité humaine! se peut-il que pendant soixante siècles tu aies croupi dans cette abjection ! Tu te dis sainte et sacrée, et tu n'es que la prostituée, infatigable, gratuite, de tes valets, de tes moines et de tes soudards. Tu le sais, et tu le souffres ! Être gouverné, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, dirigé, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé, apprécié, censuré, commandé, par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu.

Être gouverné, c'est être, à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique, et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, rançonné, exploité, monopolisé, concussionné, pressuré, mystifié, volé ; puis, à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale ! Et dire qu'il y a parmi nous des

démocrates qui prétendent que le gouvernement a du bon ; des socialistes qui soutiennent, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, cette ignominie ; des prolétaires qui posent leur candidature à la présidence de la République ! Hypocrisie !... Avec la Révolution, c'est autre chose. La recherche des causes premières et des causes finales est éliminée de la science économique comme des sciences naturelles.

L'idée du progrès remplace, dans la philosophie, celle de l'absolu.

La Révolution succède à la révélation.

La raison, assistée de l'expérience, expose à l'homme les lois de la nature et de la société ; puis elle dit : Ces lois sont celles de la nécessité même. Nul homme ne les a faites ; nul ne te les impose. Elles ont été peu à peu découvertes, et je n'existe que pour en rendre témoignage.

Si tu les observes, tu seras juste et bon, si tu les violes, tu seras injuste et méchant. Je ne te propose pas d'autre motif (...), tu es libre d'accepter ou de refuser.

Si tu refuses, tu fais partie de la société des sauvages. Sorti de la communion du genre humain, tu deviens suspect. Rien ne te protège. À la moindre insulte, le

— | | —

premier venu peut te frapper, sans encourir d'autre accusation que celle de sévices inutilement exercés contre une brute.

Si tu jures le pacte, au contraire, tu fais partie de la société des hommes libres. Tous les frères s'engagent avec toi, te promettent fidélité, amitié, secours, service, échange (...).

Voilà tout le contrat social.

— | | —

DU MÊME AUTEUR

- Qu'est-ce que la propriété ? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement (1840)
- Avertissement aux propriétaires (1841)
- Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère (1846)
- Solution du problème social (1848)
- Les Malthusiens (1849)
- Les Confessions d'un révolutionnaire pour servir à l'histoire de la Révolution de Février (1849)
- Idée générale de la révolution au XIX^e siècle (1851)
- La Révolution sociale démontrée par le coup d'État du 2 décembre (1852)
- Le manuel du spéculateur à la bourse (1853)
- De la justice dans la révolution et dans l'Église. Nouveaux Principes de philosophie pratique (1858)
- Théorie de l'impôt (1861)
- La Guerre et la Paix (1861)
- La Fédération et l'unité en Italie (1862)
- Les Majorats littéraires (1862)
- Du principe fédératif et de la Nécessité de reconstituer le parti de la révolution (1863)
- De la capacité politique des classes ouvrières (1865)
- Théorie de la propriété (1866)
- Théorie du mouvement constitutionnel (1870)
- Du principe de l'art et de sa destination sociale (1875)
- Correspondances (1875)
- Correspondance entre Karl Marx et P.-J. Proudhon

Texte disponible sur le site de

La Bibliothèque libertaire

à l'adresse :

[http://kropot.free.fr/
Proudhon-Autorite.htm](http://kropot.free.fr/Proudhon-Autorite.htm)

Catégories :

XIX^e siècle | 1851
Théoricien de l'Anarchisme
Sociologie politique | Fédéralisme

*Consulter également l'article
sur le site de*

WIKIPEDIA

L'encyclopédie libre

(projet Wikisource : Bibliothèque universelle)

à l'adresse :

<http://fr.wikisource.org/wiki/Proudhon>

Le Rayon des **Humanités** | VOLUME 5
(*On vous a pourtant prévenu.*)
Avril 2008

Création graphique :
Fritz **Bang**

Le Rayon des **Humanités** (*On vous a pourtant prévenu.*)

Un livre transmet le rêve d'abord silencieux d'un auteur. Mais, alentour, le chaos médiatique s'avère si tumultueux et bruyant qu'il couvre nos songes de désordres et de confusion, de bruits et de fureur. Nos consciences, alors perturbées, s'égarerent, mais se retrouvent, embrigadées. Par le simple fait de penser sans recul critique construit, nous nous injectons les injonctions de la domination pour parfaire encore le harnais pesant de notre servilité.

Alors, à l'heure étrange où *humaniste, intellectuel* ou *esthète* se lancent — pour certains — comme des insultes, là où semblent s'évanouir la force de nos colères et les racines de nos révoltes, peut-être convient-il de tirer une langue énorme à tous ces foutriquets de la norme, une langue si belle, si franche, si libre, une langue qui porte aux loins notre refus des conformismes mollassons de tous poils, mais aussi notre exécution du sirop poisseux des plumes dévotes et dévouées, une langue qui nous libère, enfin, des obligations d'avancer tête basse comme de la nécessité de ployer l'échine.

Sur les étagères du Rayon des Humanités, vous croiserez les voies éteintes d'auteurs qui, à leur manière,

ont écrit un non à tous les abus d'autorité, qu'ils soient idéologiques, dogmatiques, hiérarchiques, étatiques, politiques et même divins, ou, pour le dire sans ambages, pour s'opposer à toute forme de pouvoir qui vise à installer ne serait-ce qu'un homme au dessus des autres.

Le livre devient, alors, délice, paradis ou extase, lorsqu'il élève à ce point notre goût pour les altitudes et notre envie d'en communiquer les félicités.

Puisse cette petite bibliothèque des civilités vous redonner le goût de l'impertinence, science pertinente autant que jubilatoire et indispensable pour rediriger le bottage de culs vers les sphères idoines, voire célestes...

70 ans après la disparition d'un auteur, les droits liés à ses œuvres versent dans le domaine public, pour devenir un bien commun, libre de droits. Il devient donc possible de les diffuser pour continuer à les faire vivre, à les transmettre et à les partager. Pour nous permettre, aussi, d'améliorer nos vies et nos civilisations.

Cependant, la nouvelle mise en page des ouvrages présentés ici constitue une nouvelle œuvre et, à ce titre, crée de nouveaux droits pour son auteur. Vous pouvez donc « extraire » les textes dépouillés de leurs attributs graphiques et typographiques — la matière première — contenus dans ces ouvrages (ou les télécharger aux adresses indiquées) pour les destiner à une nouvelle utilisation originale. Vous ne pouvez, par contre, exploiter ces fichiers PDF sans autorisation expresse de leur auteur. Soyez, ici, remercié du respect de ce principe.

Les fichiers PDF de ces ouvrages mis en téléchargement gratuit sur ce site sont destinés à un usage strictement personnel, à l'exclusion de toute utilisation commerciale sans autorisation expresse et préalable de leur auteur.

Ces ouvrages sont téléchargeables au format PDF à l'adresse suivante : <http://www.francois-busier.com>, à la rubrique « Le Rayon des Humanités ».

CATALOGUE

1. *Discours de la servitude Volontaire*, Étienne de La Boétie (1549)
2. *La Désobéissance civile*, Henry David Thoreau (1849)
3. *Tableau analytique du cocuage*, Charles Fourier (date inconnue)
4. *Mémoires*, François Claudius Koëningstein, dit Ravachol (1892)
5. *Du Principe d'autorité*, Pierre-Joseph Proudhon (1851)